

LIVRE BLANC DE LA CONCHYLICULTURE EN CHARENTE-MARITIME



SECTION MARITIME DE LA CONFEDERATION PAYSANNE 17

Contacts :

Jacques BARON, Ostréiculteur, 06 83 87 87 14

Jean-François PERIGNE, Mytiliculteur, 05 46 75 20 37

Michel ROUX, Porte parole Confédération paysanne 17, 06 89 18 24 35

Livre blanc de l'Ostréiculture

La conchyliculture française, surtout dans le domaine ostréicole, subit une crise majeure qui par certains aspects rappelle l'épizootie dramatique du début des années 70.

Nous essayons dans ce présent document de lister tous les problèmes actuels de la production ostréicole, activité indispensable pour l'économie littorale, et de mettre en évidence les différentes solutions qui pourraient permettre la pérennité de l'ostréiculture en Poitou-Charentes.

Economie

Bien que les huîtres ne soient pas considérées comme faisant partie des produits de première nécessité, le volume important de la production française, près de 130.000 tonnes annuellement pour un chiffre d'affaire production + expédition de 660 Millions d'euros occupe la première place en Europe et correspond quasiment à la consommation nationale. La France est de loin le premier pays producteur d'huîtres en Europe. Les importations ne concernent que les produits d'élevage qui sont finis en France.

La production européenne d'huîtres en 2004 (source CNC)

	HUITRES CREUSES (en tonnes)
FRANCE	127 000
IRLANDE	6 100
PAYS BAS	3 000
ESPAGNE	1 300
ROYAUME UNI	1 000
ITALIE	500
PORTUGAL	432
BOSNIE HERZEGOVINE	115
ALLEMAGNE	85
CROATIE	42
GRECE	10
NORVEGE	3

Exportation huîtres (source CNC)

	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Destination	Poids (T)		Valeur (K€)		Prix (€/Kg)	
Italie	4622	5057	12967	15292	2,81	3,02
Belgique	708	787	2953	3340	4,17	4,24
Allemagne	407	548	1537	2195	3,78	4,01
Espagne	236	254	1161	1187	4,92	4,67
Suisse	210	199	901	879	4,29	4,42
Irlande	157	114	819	573	5,21	5,01
Russie	155	169	717	927	4,64	5,49
Pays Bas	96	91	414	421	4,30	4,64
Luxembourg	83	81	386	424	4,64	5,22
Total	7077	7300	23681	25238	3,35	4,52

La France se révèle être le premier pays producteur européen et aussi le premier pays consommateur en Europe. Sa position ne doit pas être discutée, mais au contraire, protégée. Les décisions des instances européennes ne doivent pas nuire à la filière ostréicole française. En particulier les créations de nouvelles zones de production dans les pays de la CEE, parfois très largement subventionnées, ne doivent pas être réalisées sans développement de leur propre consommation, et sans accroissement de leur marché intérieur.

En Poitou-Charentes, le CA cumulé production + expédition des presque 1.000 entreprises représente près de 250 M€ (respectivement 90 M€ et 160 M€). La conchyliculture est le deuxième porteur économique de la Charente Maritime.

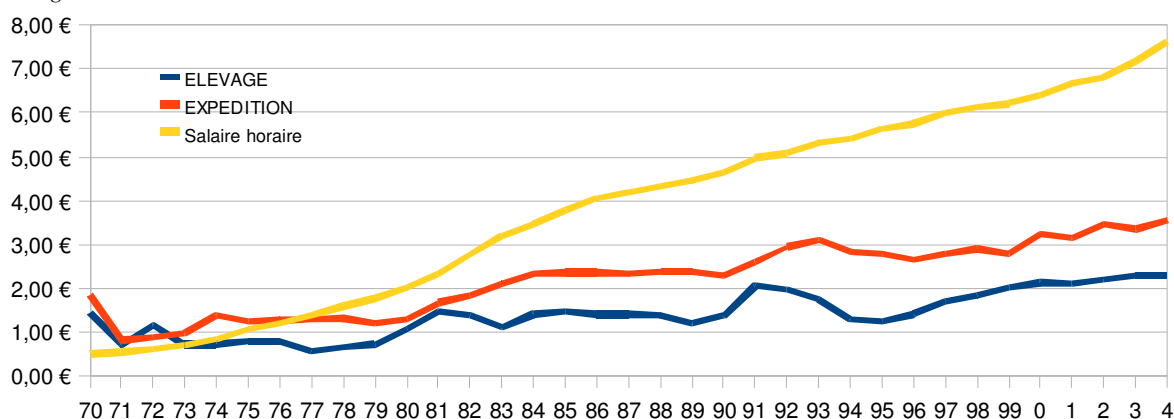
Les courbes des prix à la production comme ceux pour la partie expédition se rapprochent dangereusement du seuil de rentabilité. On assiste un à épuisement financier des entreprises. Il n'y a que peu de fonds de sécurité et les investissements sont réservés au remplacement par obligation des matériels. La progression très lente du cours des huîtres est nettement inférieure à celle du salaire horaire des employés. Celui ci représente le premier poste de charge des entreprises ostréicoles. La production est encore par nature peu mécanisée.

Evolution des prix à la production et à l'expédition

Données salaire: tripalium.com

Données ostréicole: Bernard LAUGRAUD

Prix/Kg de 1970 à 2004- bassin de Marennes Oléron



Depuis 2007, les prix à la production ont chuté de 20 %, ceux de l'expédition ont conservé leurs niveaux.

La création de prix planchers à la production marque un début de réaction de la filière, mais, c'est l'organisation de la profession qui doit être repensée.

- Diminuer les coûts de production en favorisant l'achat et l'utilisation de matériels en commun à l'exemple des CUMA.
- Financer le regroupement volontaire de plusieurs exploitations dans une structure commune pour résister aux prochaines obligations réglementaires certainement coûteuses.
- Adapter les diverses subventions aux « petites » exploitations qui veulent rester à caractère individuel ou familial.
- Aider les démarches alternatives comme celle d'« Ostréiculture traditionnelle » ou les certifications « Bio », permettant une meilleure valorisation de la production.
- Promouvoir la mise en place d'opérateurs spécialisés dans la négociation avec les centrales d'achat de la grande distribution, première responsable de la chute des cours.

Zootechnies

Les méthodes de production ont toujours évolué, il y a 50 ans c'était l'apparition des tables et des casiers, puis des poches, des collecteurs en plastique. Le machinisme ostréicole s'est développé, les laveurs, les cribleurs, les tapis roulant. Aujourd'hui, on entend parler dans la profession de naissains d'écloserie, de « long lines » ou de « box » et de chalands de plus en plus grand équipés de grues. Autant par le passé, la progression était lente et cette modernisation était accessible au plus grand nombre, autant aujourd'hui les projets sont lancés sans en mesurer toutes les implications (capacités trophiques des milieux, fragilité aux conditions météorologiques, disparités commerciales, charge de travail en mer accrue, conditions de travail plus dangereuses....) et surtout, ceux ci sont réservés à quelques entreprises pouvant supporter des niveaux d'investissements inabordables pour la plupart des exploitations.

L'autre sujet d'actualité dans la profession est l'utilisation de naissains d'écloserie en quantité de plus en plus grande dans la production ostréicole. La responsabilité des écloserieurs dans la mortalité estivales des juvéniles depuis 2007 et sur les années 2008 et 2009 touchant à l'épizootie (80 % de mortalités) est fortement soupçonnée par l'ensemble des professionnels. L'utilisation dans les élevages de "triploïdes", huîtres stériles à forte croissance, se révèle difficilement maîtrisable lors des années à forte croissance comme en 2007. Les plans de production sont bouleversés et la variation des stocks, trop rapide, pénalise les cours, le marché ne pouvant absorber cet excès. Il apparaît aussi que la production dite traditionnelle, par recrutement de naissains naturels (reproduction dans le milieu) n'est pas reconnue, l'étiquetage différencié n'étant pas autorisé. Le consommateur n'est pas averti lors de ses achats.

Les propositions que nous émettons devraient permettre l'accès à la modernisation des exploitations familiales tout en respectant les consommateurs et les productions.

- Un assouplissement des réglementations d'exploitation des parcs est souhaitable. Par exemple, en obtenant la possibilité de faire exploiter ses propres filières (ou box) par des prestataires de service à l'image de ce qui se passe en agriculture pour les moissonneuses batteuses.
- Aider et financer les projets de regroupement des moyens. Un chaland aux normes pour plusieurs exploitations patronné par un marin possédant les certifications nécessaires par exemple.
- Les écloséries, très opaques dans leur fonctionnement, doivent être contrôlées par des organismes compétents et indépendants. Les naissains qu'elles produisent doivent être certifiés exempts de pathogènes. La date de la ponte, l'origine des géniteurs, le passé des naissains doivent être tracés et connus des acheteurs.
- Pour pouvoir anticiper les crises, l'état des stocks d'huîtres à taille marchande au niveau national devrait être réalisé par trimestre. Les producteurs doivent en avoir l'information.
- Pour ce qui concerne les nouvelles techniques de production, des "techniciens conchylicoles" doivent être mis à disposition des producteurs désirant avoir des informations ou des conseils.
- L'information des consommateurs par l'étiquetage différencié (naissains d'écloserie diploïdes et triploïdes, ou naturels) doit être la règle.

Environnement

Les dégradations que subit l'environnement estuarien ne sont plus à démontrer. Des études scientifiques, parfois anciennes, prouvent que certaines molécules employées dans les phytosanitaires agricoles, même à des doses infinitésimales (quelques parties par million) peuvent augmenter l'action de certains pathogènes (*Vibrio splendidus* par exemple).

Les stations d'épuration des eaux usées n'ont qu'une fonction, réduire le nombre de bactéries, mais laissent passer dans le milieu maritime les molécules des produits pharmaceutiques ou celles des lessives et de tous les autres produits que nous utilisons de façon domestique. Pour celles ci aussi les effets sur la faune aquatique sont démontrés (hormones féminines humaines dans le changement des caractères sexuels des poissons, paracétamol dans les mollusques filtreurs...).

Les métaux lourds eux sont apportés par les eaux pluviales qui lessivent les routes et les parkings des super marchés, toutes les zones urbaines devenues imperméables.

L'eau douce est indispensable pour le milieu estuarien car c'est aussi un facteur d'enrichissement nécessaire à la production phytoplanctonique. La dessalure participe au bon développement des larves d'huîtres. Mais aujourd'hui, nous voyons des rivières à sec en été car il y a trop de prélèvements, et a contrario, nous subissons des épisodes de crues et de décrues trop rapides pour que les huîtres aient le temps de s'adapter.

Le climat évolue, mais les effets des actions correctives ne se feront pas sentir à court ou moyen terme.

Nous devons adapter nos méthodes de production pour en diminuer les effets négatifs.

La réflexion doit se faire suivant les différentes activités des bassins versants. Les pouvoirs publics doivent être mis devant leurs responsabilités. Ils nous doivent un milieu sain et ne pas nous pousser à "faire avec" par le biais de réglementations du type HACCP où le producteur est rendu responsable d'effets qu'il subit et dont il n'est pas la cause.

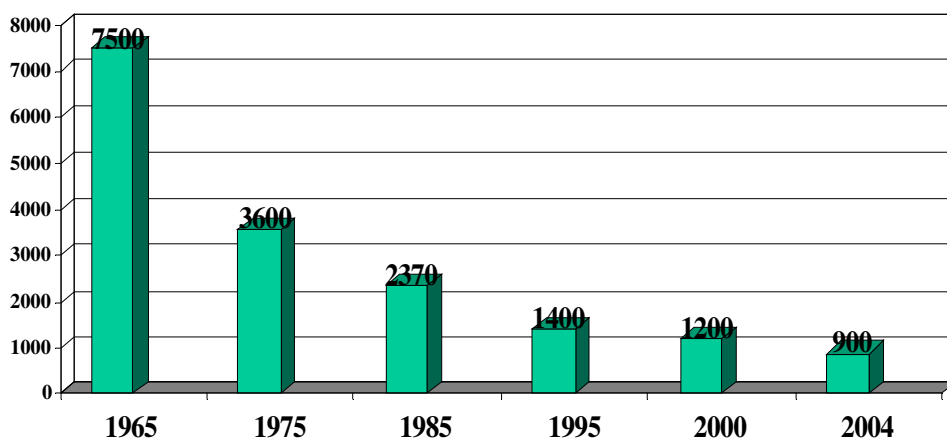
- **Des plaintes doivent être déposées de façon systématique par la SRC lorsqu'elle constate les dégradations de l'environnement littoral. Elle doit empêcher par tous moyens des actes faisant courir un risque à l'estuaire qui est notre outil de travail.**
- **Des actions de lobbying seront entreprises vers les gestionnaires des stations d'épuration pour les obliger à passer les effluents après traitement dans des lagunages, seuls à mêmes de piéger les micros polluants.**
- **De même, les communes seront incitées à assurer le traitement des eaux pluviales.**

Entrée des jeunes

L'attractivité des métiers conchylicoles est faible. Le renouvellement des exploitants est dérisoire. La première des causes est le manque de rentabilité, mais on peut y ajouter l'excès de réglementations lorsque l'on souhaite travailler sur le Domaine Public Maritime ou les garanties excessives que prennent les organismes prêteurs pour les primo-installations.

Nombre de concessionnaires sur le bassin de Marennes Oléron (source SRC, AFFMAR)

Nombre de concessionnaires ostréicoles



Nombre d'exploitations conchylicoles en 2009 (source: SRC, AFFMAR)

Année 2009	élevage	expédition	Total
Bassin de Marennes Oléron	242	505	747
Nord Charente et île de Ré	79	158	237
Total des exploitations conchylicoles en Charente Maritime			984

Des vocations existent mais sont entravées, des mesures permettraient d'enrayer la chute dramatique du nombre d'exploitations et d'inverser la tendance.

- diminuer la sélection par les diplômes, mais accentuer la formation continue.
- abroger les réglementations maritimes obsolètes et revenir à des règles actualisées et de bon sens.
- demander et obtenir des banques qu'elles jouent leur rôle de prêteurs et de soutien de nos professions.
- faire en sorte que les prix de production soient rémunérateurs et stables.

Développement

La crise dramatique que subit la profession ostréicole après deux années de mortalités des juvéniles incite à la prudence pour parler d'avenir. Si aujourd'hui l'origine des pathogènes particulièrement virulents n'est toujours pas trouvée, de forts soupçons pèsent sur les pratiques des écloseries et le secret qui entoure certains procédés utilisés dans cette production de naissains n'est pas fait pour lever ces doutes.

Quelques observations sont maintenant considérées comme acquises.

- Entre 30 % et 40 % des huîtres élevées en France viennent des écloseries.
- Les exploitations utilisant les naissains d'écloseries sont plus impactées que celles travaillant les naissains naturels.
- Les exploitations qui ont choisi la production en cycle court, avec peu de stocks sont dans des positions très difficiles.
- Les éleveurs (exclusivement producteurs) n'ayant pas d'activité d'expédition permettant une meilleure valorisation sont gravement menacés.
- Plus l'exploitation est grande, plus elle est touchée par cette crise du fait des coûts de production élevés compensés normalement par des tonnages produits élevés.
- Les exploitations de taille familiale et produisant de manière traditionnelle en restant dans leur bassin subissent la crise de façon amoindrie et en décalage dans le temps.
- Le plan d'aide de 2008 (calamités agricoles, fonds d'allégement des Charges, prêts bonifiés....), recopié pour 2009 ne sera pas suffisant et paraît sur certains points inadapté.

D'autres mesures sont en cours de réflexion dans le but d'assurer la survie des entreprises pendant la crise et dans l'attente d'une solution aux mortalités de naissains.

- Prime au nettoyage du DPM sur des friches ostréicoles non concédées permettant aux exploitations de conserver leurs salariés.
- Prime à la jachère pour les concessions nonensemencées faute de produit.
- Sortie de flotte volontaire pour les exploitants proches de la retraite.

Un plan de réensemencement est en cours d'élaboration par le Comité National de la Conchyliculture. Au niveau national, un premier contingent de 3 Milliards de naissains issus de géniteurs dits « résistants » devrait être produit pour 2010. Nous souhaitons que les écloseries qui fourniront ces naissains le fassent à prix coûtants conformément à leurs engagements initiaux.

Le financement de toutes ces mesures ne peut être assuré que si l'Etat, les régions, l'Europe, s'engagent sur un plan global de sauvetage de l'ostréiculture.

Ceci ne sera possible que si tous les professionnels se mobilisent unanimement.

Livre blanc de la mytiliculture

La mytiliculture française, du fait même des caractéristiques de sa production, est loin d'être dans la situation de crise majeure que connaît l'ostréiculture. Néanmoins, l'horizon n'est pas aussi serein qu'il n'y paraît.

Ce document tente de lister les atouts et contraintes actuels de la production mytilicole, activité importante dans notre département qui concerne en termes d'approvisionnement en naissain l'ensemble des bassins de production français ; et de mettre en évidence les différentes évolutions à venir qui pourraient remettre en cause la relative prospérité de notre activité.

Economie

Bien que les moules ne soient pas considérées comme faisant partie de l'alimentation courante, elles ont la réputation d'un coquillage populaire vendu à un prix abordable. Cette tendance est cependant en train d'évoluer, en partie lié aux marges pratiquées par les détaillants, alors que le prix d'achat proposé à la production au mieux stagne, voir a tendance à baisser. Face à une consommation de l'ordre de 100 000 tonnes, la production française est globalement déficitaire, mais paradoxalement excédentaire à la saison de production. Notons que contrairement aux huîtres, les moules peuvent être commercialisées sous une forme transformée (débyssées, emballées sous vide prêtes à cuire). La production annuelle de 62 000 tonnes place la France au 6ème rang mondial et au 3ème rang européen. Notre département participe à hauteur de 20% de la production nationale et génère un chiffre d'affaire de 18 millions d'euros.

Depuis 2007, les prix à la production ont d'abord chuté, pour se stabiliser en ce qui concerne les moules de filière. On observe depuis deux ans une mévente des moules de bouchots en début d'été qui entraîne un décalage du cycle de production.

L'évolution des prix à la production marque un début de prise de conscience des professionnels. Pour affronter l'avenir, c'est toute l'organisation de la profession qui doit être repensée.

- Le passage des moules en station de purification augmente les coûts de production. Favoriser le regroupement volontaire des exploitants dans une structure commune pour résister aux prochaines obligations réglementaires peut être un moyen de limiter le coût de ces mises aux normes.
- La mytiliculture est caractérisée par une mécanisation importante de la production. S'il s'agit d'un atout indéniable en termes de confort de travail, cela entraîne des investissements lourds et handicape grandement l'installation de jeunes dans le métier. Un assouplissement des règles de navigation devrait permettre la création de CUMA calquée sur le modèle agricole.
- On observe une augmentation de la taille moyenne des entreprises, ce qui rend de plus en plus aléatoire la survie des « petites » exploitations à caractère individuel ou familial.
- Cela jouera à terme un rôle important dans la difficulté accrue d'une transmission des entreprises dans leur intégralité.

Zootechnies

Comme dans toute activité humaine, les méthodes de production ont évolué. Bien qu'étant encore majoritaire, la production de moules de bouchot cède petit à petit la place aux moules de filières. L'élevage en pleine mer, même s'il crée de nouvelles contraintes comme la taille des navires ou l'exposition plus grande aux tempêtes ; offre des avantages indéniables : affranchissement par rapport aux coefficients et aux heures des marées, cycle de production plus court, mécanisation de la production... Le développement vers le large se fait toujours au bénéfice de l'allègement de la charge de coquillages en culture sur l'estran. Par contre, l'apparition de l'aquaculture off shore révèle des conflits d'usage notamment avec les associations de plaisanciers.

Aujourd'hui, l'approvisionnement en naissain est intégralement d'origine naturelle. On entend parler dans la profession de naissains de moules triploïdes issus d'écloserie, pour lesquels IFREMER a déposé un brevet ; et il se dit avec insistance que des essais ont déjà eu lieu sur des filières ostréicoles. Le rôle et l'utilisation des recherches d'IFREMER sont aujourd'hui posés de manière accrue, lorsque l'on sait que la profession est unanime à rejeter cette évolution dont il est impossible de mesurer toutes les implications, qu'elles soient d'ordre environnementales ou économiques

L'autre sujet d'actualité dans la profession est directement lié à la crise que subit l'ostréiculture ce qui fait naturellement éclore de nouveaux projets.

Avant toute chose, les mytiliculteurs de la confédération paysanne tiennent à affirmer qu'ils ne sont pas contre le fait que la profession ostréicole cherche à se moderniser et à diversifier ses techniques de production. S'il fallait en apporter la preuve, signalons que certains d'entre eux ont largement participé au démarrage des expérimentations des filières ostréicoles en mettant leur main d'œuvre et leurs navires à disposition du CREEA ou des ostréiculteurs pour des interventions d'urgence.

Toutefois, soucieux de l'avenir durable de leurs professions respectives, ils souhaitent alerter les différents partenaires intervenant sur le territoire concerné par des questionnements qui se veulent avant tout constructifs pour préparer un avenir serein et durable pour les deux professions et tous les autres usagers du site.

1. Situation actuelle :

L'anse de La Malconche est connue et reconnue comme étant une des principales zones de captage de moules du bassin. Cette activité de captage de moules concerne tous les mytiliculteurs de Marennes Oléron, mais aussi de nombreuses entreprises originaires de Bretagne et de Normandie. Ces dernières sont intégralement tributaires de ce captage dans leur cycle d'élevage.

La zone concernée fait l'objet d'une activité de production de moules sur filière qui se passe dans de bonnes conditions et permet aux mytiliculteurs une exploitation rentable de leurs concessions.

Dans cette même zone, il existe une activité de pêche artisanale non négligeable, ainsi que du nautisme de loisir et une importante fréquentation estivale sur les plages bordant le site.

Les plages bordant le site sont pressenties comme zone naturelle sauvage dans le diagnostic de la GIZC (gestion intégrée des zones côtières).

L'ensemble de l'anse de La Malconche se situe, en outre, dans le périmètre retenu pour la mise en place de Natura 2000 en mer et de la future aire marine protégée.

2. Impact environnemental :

Plusieurs questions cruciales s'imposent à nous face à un projet d'une telle ampleur :

- Quel sera l'impact de 400 Ha d'installations en pleine mer sur le captage des moules sur corde ? Nous sommes très circonspects quant à la possibilité de répondre à cette question lors de l'étude d'impact préalable.

- Tous les titulaires de titres de concessions sur le domaine public maritime doivent être traités à égalité, d'autant plus si leurs concessions sont directement à proximité du projet en question. C'est pour cela que nous demandons à ce que soient informés les syndicats mytilicoles des autres régions françaises concernées par ce projet (Bretagne, Normandie). Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec les représentants mytilicoles du Viviers sur mer, qui n'étaient pas au courant du projet, ce qui ne nous semble pas normal. Pour une raison évidente de disponibilité, nous demandons à ce que l'enquête publique qui doit avoir lieu, soit affichée dans toutes les mairies concernées (y compris en Bretagne et Normandie !)

- Quel sera l'impact sur le captage des moules sur nos propres filières ?

- Depuis l'installation des filières d'huîtres sur le champ Nord de l'anse de la Malconche, nous pouvons concrètement observer du captage d'huîtres sur les filières de moules. Cette observation concrète n'est pourtant le fait que de 3 filières ostréicoles. Ce constat est, par ailleurs, confirmé par nos collègues mytiliculteurs de Charron confrontés à une cohabitation bien plus vaste. On peut imaginer ce qu'il en sera lorsque l'ensemble du projet (400 filières) sera mis en place, ainsi que les conséquences qu'il en résultera pour le tri de nos récoltes dans nos entreprises ou chez nos clients.

- Nous travaillons actuellement dans une zone exempte de problèmes sanitaires. Que feront les ostréiculteurs du naissain de moule qui ne manquera pas de capter sur leurs installations ? On parle de la possibilité de bouillir sur place. Nous sommes totalement contre cette option qui, à terme, risque de perturber le milieu et qui de surcroît n'est pas sans poser des problèmes de sécurité.

- Nous demandons à ce qu'un état des lieux complémentaire de l'étude d'impact de la zone soit effectué pour bien en connaître les différents paramètres et pouvoir ainsi mesurer les conséquences à court, moyen et long termes d'un tel projet.

- Nous sommes très inquiets de l'opportunité que ne manqueront pas de saisir certains professionnels de l'ostréiculture d'exploiter pour leur propre compte le naissain de moule capté sur leurs installations. L'occasion sera trop belle : rentabilisation des frais de manutention et de nettoyage des structures ; et pour certains d'entre eux, rentabilisation de voyages éventuellement à vide sur la Bretagne ou la Normandie. Nous sommes très sceptiques quant aux capacités, tant matérielles qu'humaines, de l'administration à contrôler ces flux de coquillages.

- Quelles seront les conséquences pour notre propre activité économique ? A ce propos, et compte tenu des témoignages qui nous arrivent des collègues de Charron où, face à la crise ostréicole, certains titulaires de filières ostréicoles ont officiellement demandé un changement de nature de culture de leur concession afin de produire des moules, nous demandons que l'éventuelle attribution de filières soit exclusivement à vocation ostréicole avec impossibilité de changement de nature d'élevage. Il existe là un réel danger de déstabilisation d'un marché déjà très tendu.

- Dès la phase expérimentale, certaines cages ont été perdues par les professionnels. Quelques-unes se sont d'ailleurs retrouvées dans les bouchots de captage de moule sur la

plage des Saumonards. Qu'en sera-t-il des fonds au bout de 20 ans d'exploitation ?

3- Des méthodes que nous désavouons !

Nous avons déjà pu observer que certains professionnels s'affranchissent allègrement des règles les plus élémentaires régissant l'occupation du domaine public maritime.

Nous pouvons à ce propos citer, par exemple, la pose de cages de fond sans autorisation préalable, le débordement des zones concédées ou bien le dépassement du nombre de structures autorisées.

Nos contacts auprès de la section régionale conchylicole du Morbihan nous ont confirmé nos craintes quant aux pratiques de certains des porteurs du projet de la Malconche (installation de cages sans aucune autorisation).

Nous affirmons ici que les quelques mytiliculteurs qui défendent ce projet ne représentent qu'eux-mêmes lorsqu'ils siègent à la Section Régionale, n'étant plus depuis longtemps adhérents du syndicat mytilicole.

Certains n'hésitent pas à répondre à nos arguments par un chantage inacceptable à l'avenir, que l'on peut résumer ainsi : « si vous êtes contre notre projet, nous bloquons tout futur projet mytilicole ! » Ces méthodes visent à influencer et à diviser notre profession et sont pour le moins intolérables.

Malgré notre demande, nous n'avons jamais été associés de près ou de loin aux travaux d'expertises : élaboration d'un cahier des charges, suivi des études, bilan final.

En conclusion, nous regrettons qu'aucune recherche sérieuse n'ait été menée pour rechercher d'autres zones susceptibles d'accueillir un tel projet en limitant les interactions entre nos deux professions. Quelle aurait été la réaction des ostréiculteurs si, à l'inverse, les mytiliculteurs avaient demandé la création d'une zone mytilicole à proximité des parcs ostréicoles ? Tout depuis le début, nous pousse à constater une précipitation qui n'augure rien de bon pour la suite des événements.

Nous exigeons que les futures concessions, si elles doivent voir le jour, soient attribuées contre l'abandon de parcs de surface et de pouce équivalents, afin de ne pas rajouter une surcharge au bassin. Les rumeurs font état de rachats massifs de parcs abandonnés dans les hauts par certains porteurs du projet, afin de servir d'échange pour l'obtention de filières dans la nouvelle zone. Si tel devait être le cas, nous espérons que l'état jouera pleinement son rôle de gendarme du Domaine Public Maritime.

Enfin, nous demandons que tout nouveau projet se réalise en suivant un calendrier progressif de mise en place ainsi qu'un suivi environnemental de la zone au fur et à mesure de son déroulement.

Nous souhaitons que soit inscrit dès le départ de tout nouveau projet, le principe de réversibilité, c'est à dire la possibilité de revenir en arrière à tout moment au cas où l'évolution constatée serait par trop néfaste pour la zone concernée et mettrait en péril l'activité des concessionnaires déjà installés, mais également l'installation future des jeunes générations.

Nous voulons une conchyliculture riche de nombreuses entreprises, qui assure une production de qualité pour tous et préserve les ressources naturelles au lieu d'une conchyliculture monopolisée par un petit nombre qui s'inspire des méthodes de l'agriculture productiviste dont on voit bien vers quelles impasses elle nous mène. La lutte pour le maintien d'un

nombre conséquent de conchyliculteurs ne concerne pas que l'avenir de nos professions. Elle contribue sur le territoire au bon entretien du marais, au maillage social, au maintien des services publics et à la vie à l'année.

Deux conceptions de la conchyliculture prennent forme et s'opposent. La conchyliculture productiviste, qualifiée de « moderne », invite à produire le plus possible par n'importe quel moyen, au prix de l'élimination des petites exploitations, d'un endettement sans fin, d'une détérioration du milieu (ex. golfe du Morbihan), de prises de risques sanitaires non maîtrisés, d'une mécanisation toujours accrue et de création d'emplois précaires. Les avantages limités à certains ne sont pas les seules perspectives du devenir de la conchyliculture.

Les propositions que nous émettons devraient permettre l'accès à la modernisation des exploitations familiales tout en respectant les consommateurs et les productions.

- Un assouplissement des réglementations d'exploitation des parcs est souhaitable. Par exemple, en obtenant la possibilité de faire exploiter ses propres filières (ou box) par des prestataires de service à l'image de ce qui se passe en agriculture pour les moissonneuses batteuses.
- Aider et financer les projets de regroupement des moyens. Un chaland aux normes pour plusieurs exploitations patronné par un marin possédant les certifications nécessaires par exemple.
- En l'état actuel des connaissances, l'interdiction pure et simple d'immersion de naissain de moules triploïdes.